

CONCOURS PHOTO

Pierre - Eau - Lumière

*2ème édition sur notre commune
du 1er février au 30 septembre 2020*

Organisé par
le Foyer Rural
de St Saturnin du Bois





Foyer Rural de Saint Saturnin du Bois

Règlement du concours photo 2020

Article 1 : Le Foyer Rural de Saint Saturnin du Bois organise un concours photo dans le but d'éditer une nouvelle carte postale de la commune. Les thèmes de ce concours sont : Pierre - Eau - Lumière (à traiter seuls ou associés).

Article 2 : Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs, jeunes de moins de 18 ans et adultes.

Article 3 : les dates d'ouverture et clôture du concours sont les suivantes : 1^{er} février 2020 - 30 septembre 2020.

Article 4 : Ce concours individuel consiste en la prise de photo(s) sur toute la commune de Saint Saturnin du Bois.

Le nombre de photos par participant est limité à 3.

Ne seront acceptées que les photographies couleur sur papier photo d'un format 15x21 cm.

Aucune personne physique pouvant être identifiée ne doit apparaître sur la photo.

Article 5 : Chaque participant devra procéder comme suit :

- Glissez une ou plusieurs photos, numérotées au dos, et le bulletin de participation ci-joint dûment complété dans une enveloppe adressée au
Foyer Rural
Concours Photo
26 rue de la mairie
17700 ST SATURNIN DU BOIS
- Affranchissez et envoyez ou déposez dans la boîte aux lettres du Foyer Rural située devant la mairie de Saint Saturnin du Bois.

Article 6 : Le jury est composé de 5 ou 6 personnes. Celles-ci ne doivent pas être participantes au concours. Elles sont pour moitié extérieures au Foyer Rural. Elles ne participent pas à la réception des enveloppes.

Article 7 : Le prix décerné aux 4 premiers sera l'édition de leur photo en CARTE POSTALE ; le nom du lauréat sera mentionné sur le dos de la carte postale sauf demande contraire de celui-ci.

Les prix seront proclamés lors de l'Assemblée Générale du Foyer Rural en novembre 2020.

Toutes les photos ayant concouru seront exposées lors de l'Assemblée Générale.

Article 8 : Les photos ne seront pas rendues. Les candidats - et pour les mineurs, leur(s) parent(s) ou tuteur - en participant à ce concours, autorisent de fait les organisateurs à reproduire leur œuvre sur des supports de communication et cela sans limite dans le temps. Les participants ne demanderont aucune compensation, aucune revendication, ni pendant ce concours, ni après.

Article 9 : La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 10 : Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant en vous adressant au Foyer Rural de Saint Saturnin du Bois, dont le siège social est situé au 26 rue de la mairie - 17700 Saint Saturnin du Bois.

Article 11 : Pour tout renseignement, s'adresser au foyersruralsaintsaturnin@gmail.com

Bulletin de participation
(à joindre avec les photos)

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Lieu de prise de la photo 1 :

Légende de la photo 1 (*facultatif*) :

Lieu de prise de la photo 2 :

Légende de la photo 2 (*facultatif*) :

Lieu de prise de la photo 3 :

Légende de la photo 3 (*facultatif*) :

Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter les conditions.

Date :

Signature

Signature du représentant légal pour les mineurs :

FOYER RURAL
26 rue de la mairie
17700 SAINT SATURNIN DU BOIS

foyerruralsaintsaturnin@gmail.com

